

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE

COMPÉTENCE DE L'OMBUDSMAN ET DES RÉUNIONS À HUIS CLOS EN MATIÈRE DE PLAINTES

- Les paragraphes 14(1) et 14(4.3) de la *Loi sur l'ombudsman*, L.R.O. 1990, chap. O.6, et les paragraphes 239.1 et 223.13-14 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, L.O. 2001, chap. 25, telles que modifiées ou remplacées, établissent que lorsqu'un ombudsman municipal indépendant et un enquêteur sur les réunions à huis clos sont nommés par une municipalité de l'Ontario, c'est l'ombudsman municipal et non l'ombudsman provincial qui a compétence pour superviser les processus administratifs et les plaintes relatives aux réunions municipales à huis clos.
- La Corporation de la ville de Cornwall a dûment nommé un ombudsman municipal et enquêteur sur les réunions à huis clos, M. David Boghosian, du cabinet Boghosian Allen LLP.
- Les plaintes concernant les processus administratifs et les réunions à huis clos doivent être adressées à l'ombudsman municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos, comme indiqué ci-dessous. Toute plainte adressée à l'ombudsman provincial sera redirigée par le bureau de l'ombudsman provincial vers l'ombudsman municipal.

RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

- Les plaignants potentiels **doivent** faire tout leur possible pour résoudre entièrement leurs préoccupations relatives **aux processus administratifs** ou **aux réunions à huis clos** avec le personnel municipal avant de déposer une plainte auprès de l'ombudsman municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos afin que leur plainte soit acceptée par l'ombudsman municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos.

COMMENT DÉPOSER UNE PLAINTE AUPRÈS DE L'OMBUDSMAN OU DE L'ENQUÊTEUR SUR LES SÉANCES À HUIS CLOS

- Pour déposer une plainte **relative à une procédure administrative** ou à **une séance à huis clos** après avoir fait tout son possible pour résoudre le problème avec le personnel municipal, remplissez entièrement ce formulaire de plainte et envoyez-le par courriel directement au médiateur municipal/enquêteur sur les séances à huis clos :

David Boghosian
Courriel dgb@boglaw.ca

Le numéro de téléphone du médiateur municipal/enquêteur des réunions à huis clos est le (416) 367-5558 (poste 211).

COORDONNÉES DU PLAIGNANT :		
Nom :	Prénom :	
Adresse :	Ville :	Province :
Code postal :	Téléphone (jour) :	Téléphone (soir) :
Courriel:		

DÉTAILS DE LA PLAINTÉ :
Cette plainte doit inclure une explication détaillée du problème et toute preuve à l'appui. Veuillez inclure des détails concernant les dates, les heures, les lieux et toute autre information pertinente. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez joindre une annexe à ce formulaire.
Comment suggérez-vous que la plainte soit résolue ?

Veuillez énumérer les documents joints à l'appui de la plainte

CALENDRIER :

Le médiateur municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos répondra directement à votre courriel pour confirmer la réception de la plainte dans un délai raisonnable. Le médiateur municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos informera le plaignant concerné si sa plainte est acceptée comme plainte officielle et/ou s'il a besoin d'informations supplémentaires pour que la plainte devienne une plainte officielle.

AVIS DE COLLECTE :

Toutes les informations personnelles que vous choisissez de fournir dans ce formulaire sont collectées en vertu de la loi intitulée *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, L.R.O. 1990, chap. M.56 telle que modifiée ou remplacée. Les renseignements que vous fournissez seront utilisés pour examiner l'acceptation de la plainte par l'ombudsman municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos conformément à ses procédures établies et pour enquêter sur les plaintes acceptées par l'ombudsman municipal/enquêteur sur les réunions à huis clos, mais ils sont par ailleurs considérés comme confidentiels.

Ce formulaire et toute question doivent être adressés au service du greffier, 360 Pitt Street, Cornwall, ON K6J 3P9, téléphone 613-930-2787, poste 2337, ou par courriel à clerk@cornwall.ca

DATE :

SIGNATURE :

À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU

DATE DE RÉCEPTION :

DATE DE TRANSMISSION :

NUMÉRO DE SUIVI :

DATE DE RÉPONSE :